

# Greffier

## Concours de catégorie B

### Admissibilité

- **Épreuve écrite n°1**

Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique et procédural.

La réponse apportée au cas pratique sera construite sous la forme d'une note structurée qui aura pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle.

- **Épreuve écrite n°2**

Au choix après distribution des sujets :

**Option 1** - Deux questions sur le droit civil

**Option 2** - Deux questions sur la procédure civile

**Option 3** - Deux questions sur le droit pénal

**Option 4** - Deux questions sur la procédure pénale

**Option 5** - Deux questions sur le droit du travail

**Option 6** - Deux questions sur la procédure prud'homale

### Admission

Au choix du candidat lors de l'inscription :

**Option 1** - Conversation avec le jury à partir, au choix du candidat après tirage au sort, d'un texte ou d'un sujet de portée générale visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de greffier.

**Option 2** - Présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) permettant d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa personnalité, ses motivations et ses aptitudes à exercer les fonctions de greffier.